



**Procès-verbal de la huitième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 13 décembre 2023 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.**

---

## **PRÉSENCES**

### **Membres avec droit de vote :**

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2024)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2025)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2025)
Mme Estelle Lacourse-Dontigny	Administratrice (2025)
Mme Ludivine Liberge	Administratrice cooptée (2024)
M. Xavier Mercier Méthé	Vice-président (2024)
M. Mathieu Montégiani	Administrateur coopté (2024)
M. Frédéric Paquet	Administrateur (2024)
Marilyn Wellman	Administratrice (2024)

### **Membre sans droit de vote**

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	--

## **ABSENCES**

Mme Véronique Demers	Secrétaire de rédaction
----------------------	-------------------------

## **IL Y A QUORUM**

### **AUTRES PRÉSENCES :**

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
--------------------------	---------------------------------------

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, environ une dizaine de personnes assistent à l'assemblée, et en visioconférence.

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2023
4. Fonctionnement du conseil de quartier
5. Période d'information du conseiller municipal
6. Période de questions et commentaires des citoyens
7. Dossiers particuliers du conseil de quartier
  - Séances d'échange sur l'habitation
8. Comités du conseil de quartier (suivi)
9. Trésorerie
10. Correspondance
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

## Procès-verbal

### **1. Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée débute à 19 h 05.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, avec modifications aux dossiers particuliers du conseil de quartier. Sur une proposition de M. Sylvain Simoneau, appuyée par Mme Marilyn Wellman.

### **3. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2023**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE par Mme Myriam Nickner-Hudon, appuyée par M. Marc-André Beauchemin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 18 octobre 2023.

#### 4. Fonctionnement du conseil de quartier

M. Xavier Mercier Méthé souligne l'importance d'effectuer un suivi lors de la prochaine assemblée ordinaire à propos du Centre communautaire Édouard-Lavergne et de son potentiel à développer.

#### 5. Période d'information du conseiller municipal

Le conseiller de Saint-Roch/Saint-Sauveur, Pierre-Luc Lachance, en profite pour souhaiter à tous les gens présents un bon temps des Fêtes.

**MOBILITÉ** : Des sondages sont effectués sur la mobilité sur plusieurs rues: avenue des Oblats, rue Marie-de-L'Incarnation, Côte la Pente-Douce.

**PISCINE WILFRID-HAMEL** : L'inauguration aura lieu d'ici la fin de l'année, mais les activités officielles reprendront en janvier 2024. Il reste des travaux de correction à effectuer avant que l'ouverture grand public ait lieu.

**STATIONNEMENT RUE DES METALLOS** : Au dernier conseil d'arrondissement, il a été voté une ordonnance concernant le stationnement sur la rue des Métallos, où il y a un rond-point de virée (impasse). Cette impasse cause problème de manœuvre aux camions de pompiers et de vidange. L'interdiction de stationnement prévu pour l'hiver, sera étendue à toute l'année. Onze espaces de stationnement seront donc retirés.

**HABITATION** : Présentation des investissements de la ville concernant l'habitation dont

- 17,6 millions pour favoriser l'achat de terrains pour les logements sociaux.
- 30 millions pour la mise en œuvre de la vision de l'habitation.
- 3,5 millions pour de nouveaux programmes à vocation sociale et communautaire.

Il y aura également des mesures écoresponsables dans le budget.

**BUDGET 2024 DE LA VILLE DE QUÉBEC** : Il y aura une patinoire réfrigérée au Parc Victoria. Ce qui touche plus Saint-Sauveur dans le budget, on a 32 millions qui touchent le réaménagement de la rue Saint-Vallier. De ce budget, 40% est issu d'une aide financière du gouvernement provincial en lien avec le verdissement et la déminéralisation. Un des plus gros projets de verdissement de rue commerciale au Québec. Cinq millions pour le stationnement Carillon, sous le projet de logements sociaux.

Réaménagement de terrains de volleyball du parc Dollard-des-Ormeaux. Il y a également 2,5 millions pour le réaménagement du parc Durocher, où la fin des travaux est attendue pour la fin du printemps.

**RÉSIDENCES GAMELIN ET SAINT-VALLIER OUEST** : Une lettre a été distribuée aux résidents pour les informer des réponses à leurs demandes. Le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS) et le Centre Durocher ont aussi reçu la lettre. Dans les demandes, il y avait l'élargissement des trottoirs, l'augmentation du temps de traverse au pont Scott et Saint-Vallier Ouest (23 secondes au lieu de 20 secondes).

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-VALLIER OUEST** : Le conseiller fait un rappel concernant l'origine du choix de privilégier le verdissement de la rue. Un sondage a été

effectué en novembre 2017, avec 1135 répondants, dont 65% venaient de Saint-Sauveur. Quatre choix ont reçu une majorité de votes : le verdissement (78%), l'espace réservé aux terrasses l'été (58%), les traverses piétonnes (57%) et la largeur des espaces piétons sur les trottoirs (51%). Parmi les choix les moins populaires, il y avait le stationnement pour voitures (21%).

33% des répondants ne voulaient pas de sens unique et 7% étaient indécis, ce qui veut dire que 60% des gens étaient ouverts à un sens unique. Parmi les groupes de répondants, 55% des automobilistes participants étaient contre l'instauration d'un sens unique sur Saint-Vallier Ouest.

Autrement, 68% des marcheurs, 85% des cyclistes et 49% des utilisateurs du transport en commun étaient pour l'instauration d'un sens unique, avec 14% d'indécis. M. Lachance estime que plusieurs éléments dans la démarche de participation ont été pris en considération par la Ville de Québec.

Le verdissement prévu dans le cadre du réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest vise à augmenter le taux de canopée en basse-ville. Selon les statistiques de l'INSPQ, les gens en basse-ville vivent 8 ans moins vieux que les gens en haute-ville. C'est entre autre lié à la problématique de la qualité de l'air et des îlots de chaleur.

Pierre-Luc Lachance souligne qu'il revient à la ville de choisir le meilleur optimal, même si on sait que celui-ci n'est pas parfait.

## 6. Période de questions et commentaires du public

**COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** : Celle-ci aura désormais lieu une semaine sur deux d'octobre à mars dans la majorité des arrondissements à l'exception des quartiers centraux. Il y avait un souci de bien faire le déneigement et la présence des bacs nuit aux opérations. Il y a aussi l'enjeu de réduire les gaz à effet de serre. Au total, ça fait 150 000\$ d'économies par année. La ville veut inciter la population à réduire sa production de déchets.

La présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur, Myriam Nickner-Hudon, demande quels sont les programmes existants dans les hôtels et restaurants pour le recyclage?

Marc-André Beauchemin soulève le fait que lorsque sa fille demeurait à Québec dans un immeuble de multiples condos, où résidaient des centaines de personnes, il ne se faisait pas de recyclage. La Ville de Québec pourrait-elle envisager de rendre obligatoire le recyclage?

M. Lachance rappelle que les bacs de recyclage ne sont pas comptés dans la facturation, donc il souligne que ce sera intéressant pour les grands immeubles de condos notamment d'augmenter le recyclage.

**COMPOST DANS LES COMMERCES ET BUREAUX**: Ça va commencer en 2024 pour les ICI (institutionnel, commercial et industriel).

**ÉVICTIONS DE LOGEMENTS** : Guillaume Béliveau Côté du CCCQSS indique qu'il y a eu 15 évictions de logements dans le quartier Saint-Sauveur (selon des informations reçues au

CCCQSS). Il demande si la ville va agir et si le conseil de quartier de Saint-Sauveur va se prononcer.

Le conseiller Pierre-Luc Lachance indique que plus il y aura de déclarations, plus il y aura d'inspections et meilleure sera la force de frappe de la Ville de Québec pour accompagner les locataires évincés. C'est au Tribunal administratif du logement que la bataille se fait.

**MOBILITÉ UNIVERSELLE** : Une citoyenne en ligne demande ce que la Ville a prévu comme aménagement pour faciliter les déplacements des personnes comme elle à mobilité réduite, dans le cadre du réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest.

Pierre-Luc Lachance indique qu'une séance d'information aura lieu ce printemps pour répondre aux questions de ce genre et que le bureau Info-Chantier sera aussi ouvert pendant les travaux.

#### **RUE SAINT-VALLIER :**

**TRANSPORT EN COMMUN** : Les trajets des bus 80 et 1 ont été modifiés pour répondre aux demandes des citoyens. Il y aura des tests et des ajustements pendant la période des travaux de réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest.

Ludivine Liberge questionne M. Lachance sur ce que la Ville compte faire pour répondre le mieux possible aux besoins des citoyens du secteur pour le transport en commun, dans la foulée du réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest.

Pierre-Luc Lachance mentionne qu'outre la consultation de 2017, un travail a été effectué en collaboration avec la SDC en 2019. En 2016, le CCCQSS a réalisé un travail pertinent sur la mobilité dans le quartier, venant identifier les besoins similaires. Les impacts sur la distance des arrêts de bus à pied pour les citoyens ont été calculés.

M. Sylvain Simoneau estime que le réaménagement prévu de la rue Saint-Vallier est un bon projet dans l'ensemble. M. Simoneau trouve pertinent que les trajets de bus vers l'est soient concentrés dans le centre du quartier, où c'est plus dense et il y a plus de locataires. Mais sa préoccupation du transport en commun porte sur la lisibilité du parcours.

Mme Marilyn Wellman croit que si le trajet du RTC ne convient pas aux usagers, les changements sont encore possibles. Le projet n'est pas fait sur un coup de tête, mais réalisé après plusieurs analyses, consultations et ateliers.

M. Xavier Mercier Méthé indique que le verdissement est important dans tout le quartier, et pas seulement sur la rue Saint-Vallier. Pour ce qui est de l'accessibilité universelle, comment les rues transversales à Saint-Vallier seront adaptées?

M. Pierre-Luc Lachance souligne que les équipes sont multidisciplinaires et que les changements effectués dans les rues, constructions, sont désormais modifiés en concordance avec les besoins actuels des citoyens et usagers du RTC. Le réaménagement de la rue Saint-Vallier se fera dans un premier temps, pour que l'Avenue des Oblats soit ensuite modifiée.

M. Frédéric Paquet croit que l'ajout d'autobus sur l'Avenue des Oblats va ajouter du dynamisme sur cette artère et aider possiblement les commerces qui y sont installés. M. Paquet évalue que le réaménagement de la rue Saint-Vallier est un projet équilibré.

M. Guillaume Béliveau Côté espère que la consultation sur le transport en commun ne va pas se résumer seulement à des sondages, mais à des échanges d'opinions et débats

d'idées. M. Pierre-Luc Lachance tient à préciser que le transport en commun n'est pas « sacrifié »: il n'y a pas de trajet supprimé, on ne supprime rien, mais on déplace les choses. Cet été était un mauvais exemple de modification aux parcours et on en a subi les contrecoups. Tout était dévié.

Mme Nickner-Hudon avait signalé l'enjeu du transport en commun lors de l'annonce du premier concept. La présidente du conseil de quartier ne comprend pas les trajets de bus proposés une fois les travaux de réaménagement de la rue Saint-Vallier terminés et exprime un malaise sur le plan de transport en commun envisagé.

**AUTRES:** Les terrasses profiteront aux restaurateurs, mais aussi les organismes, comme L'Arche L'étoile.

M. Marc-André Beauchemin félicite la Ville de Québec pour le projet de réaménagement de la rue Saint-Vallier, mais ajoute qu'il est perfectible. M. Beauchemin souligne que le transport en commun semble passer en dernier dans la liste de priorités. Il craint que les manoeuvres d'autobus dans les petites rues soient difficiles.

Mme Myriam Nickner-Hudon se réjouit de l'équipe des ressources humaines à la Ville de Québec dédiée au projet de réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest.

**DÉNEIGEMENT :** Mme Ludivine Liberge déplore le piètre état du déneigement dans Saint-Sauveur, par rapport au quartier Montcalm, par exemple, où c'est mieux déneigé selon elle.

M. Pierre-Luc Lachance répond à Mme Ludivine Liberge est d'accord sur le fait qu'autour des poteaux, il y a une problématique de déneigement moins bien effectué. Du côté des stationnements, le grattage ne peut pas être fait aussi souvent. Il y aura possiblement des rues où les trottoirs vont changer de catégorie pour le grattage (en lien avec le stationnement modifié dans le cadre du réaménagement de la rue Saint-Vallier). Mais la rue Victoria, par exemple, est de catégorie 1, parce qu'elle est un corridor scolaire.

#### **AUTRES SUJETS :**

M. Parish, un citoyen présent dans la salle, demande si la Ville de Québec prévoit changer le nom du parc Durocher et se questionne sur le camionnage lourd sur des Oblats.

M. Pierre-Luc Lachance prévoit faire la demande au Comité de toponymie de la Ville de Québec et s'assurer que les camions circulent sur une rue de plus grand gabarit (soit Saint-Vallier Ouest).

### **7. Dossiers particuliers du conseil de quartier**

- Séances d'échange sur l'habitation

Étant donné l'heure tardive, les membres du conseil de quartier décident de reporter ce dossier à une séance ultérieure, possiblement en février 2024.

### **8. Comités du conseil de quartier**

#### **Table de concertation Vélo**

S.O.

## **9. Trésorerie**

M. Sylvain Simoneau propose de dédommager la secrétaire de rédaction, Véronique Demers, pour son déplacement inutile à la séance du 15 novembre 2023 du conseil de quartier de Saint-Sauveur, étant donné qu'en absence de quorum l'assemblée n'a pu avoir lieu. M. Simoneau propose un dédommagement à hauteur de 80

### **RÉSOLUTION 23-08-01**

Considérant que de Madame Véronique Demers n'a pas été avisée de l'absence de quorum pour l'assemblée du 15 novembre 2023 et que celle-ci s'est déplacée inutilement, il est proposé un dédommagement ;

**SUR UNE PROPOSITION DE SYLVAIN SIMONEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MARILYN WELLMAN, IL EST RÉSOLU de payer 80 \$ à Madame Véronique Demers pour compenser son déplacement inutile lors de l'assemblée annulée du 15 novembre 2023.**

### **RÉSOLUTION 23-08-02**

Considérant la résolution 23-01-04 qui fixe à 115 \$ le tarif de rédaction pour 2023 ;

**SUR UNE PROPOSITION DE MYRIAM NICKNER-HUDON DÛMENT APPUYÉE PAR MARILYN WELLMAN, IL EST RÉSOLU de payer 115 \$ à Madame Véronique Demers pour la rédaction du procès-verbal du 13 décembre 2023.**

Mme Wellman est prête pour effectuer le changement d'adresse et préparer les relevés bancaires en vue du rapport d'impôt. Un topo plus détaillé sera effectué en janvier 2024.

## **10. Correspondance**

s.o.

## **11. Varia**

M. Marc-André Beauchemin rappelle que le Domaine Scott est un organisme situé dans la portion ouest du quartier. C'est un OBNL autogéré qui comprend 5 immeubles de près de 70 logements, où vivent environ 200 locataires. Le C.A. doit être composé majoritairement de personnes issues de la communauté. Cette condition n'est malheureusement pas respectée depuis déjà quelques mois, ce qui rend la composition du c.a. problématique.

M. Beauchemin demande aux autres membres du conseil de quartier de Saint-Sauveur de passer l'information à leur réseau de contacts respectifs pour avoir deux autres membres du c.a. qui seraient issus du quartier.

## **12. Levée de l'assemblée**

**SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21 h 02.**

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 17 janvier 2024.

**Mme Myriam Nickner-Hudon**

Présidente

**Sylvain Simoneau**

Secrétaire